Gérard
Chaliand

Guinée "portugaise" et Cap Vert

en lutte pour leur indépendance

"libertés..." (7)

FRANÇOIS
MASPERO

GÉRARD CHALIAND

Guinée "portugaise" et Cap Vert

en lutte pour leur indépendance

FRANÇOIS MASPERO

1, Place Paul Painlevé

PARIS-V

La Guinée « portugaise » mène depuis plus de dix-huit mois la lutte armée la plus conséquente du continent africain. Un tiers du territoire national est contrôlé par les forces du P.A.I.G.C. (Parti Africain de l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert). Au cours du mois d'avril 1964, les troupes portugaises ont essuyé à l'île de Como la plus importante défaite que des troupes coloniales aient subie depuis la pénétration impérialiste. L'île de Como commande, stratégiquement, toute la zone Sud de Guinée où se trouve l'essentiel des régions libérées. Fortes de 3 000 hommes, les troupes portugaises, appuyées par l'aviation, n'ont pu, après soixante-cinq jours de combats, reprendre l'île et ont dû décrocher après avoir laissé sur le terrain plusieurs centaines d'hommes.

Il nous semble important d'attirer l'attention sur le mouvement de libération le mieux structuré d'Afrique à l'heure actuelle, celui dont la qualité des cadres a permis une mobilisation populaire réelle. Pour la première fois sur le continent africain la possibilité d'une victoire *militaire* des forces nationalistes sur les troupes coloniales apparaît comme réalisable.

I

La Guinée « portugaise » est située entre le Sénégal et la République de Guinée. Sa superficie est de 36 125 km² (1) ; au large de sa partie continentale s'étend un cordon d'îles et l'archipel des Bissagos. Une plaine côtière, une zone de forêt, au centre, des plateaux peu élevés. On remarque que près de 4 000 km² sont envahis par les marées. Il y a 800 000 habitants (2), soit une densité de vingt habitants au km², ce qui est exceptionnellement élevé pour l'Afrique tropicale. On constate également l'existence de savanes-vergers à grosse densité (80 km² chez les Brames, 120 km² chez les Mandjaques, 270 pour les Pepels).

Moins d'un tiers des ethnies qui composent la Guinée « portugaise » ont une correspondance en groupe semblable dans les pays voisins : il s'agit essentiellement des Foulas et des Mandingues, qui sont musulmans et constituent près de 30 % de la population totale. Les autres ethnies appartiennent à un grand bloc ethnique qui va, suivant la côte, du Sénégal à la Côte d'Ivoire. Du point de vue ethnographique, c'est un ensemble dont « le trait caractéristique commun est l'absence initiale de toute organisation supérieure d'Etats » (3). Ce caractère s'est le mieux conservé en Guinée « portugaise », surtout chez les Balantes et dans les îles Bissagos.

D'une part, les animistes qui sont 70 % environ, forment tous, excepté les Mandjaques, des sociétés sans chefferies coutumières — et à la limite sans Etat — et les musulmans (4), Foulas et Mandingues, qui sont des sociétés semi-féodales.

---

(1) Superficie égale à celle de la Belgique ou du Togo.

(2) Plus que le Gabon et le Congo-Brazzaville.

(3) H. Baumann et D. Westermann : **Les peuples et les civilisations de l'Afrique.** Payot, 1957.

(4) Les chrétiens ne représentent pas même 1 %.

Les différentes ethnies sont les suivantes :

Balantes	250 000
Mandjaques	140 000
Foulas ou Peuls	100 000
Mandingues	80 000
Pepels	50 000
Mancagnes ou Brames	35 000
Bissagos	15 000

Du point de vue économique, les peuples de contribution principale sont : les Balantes, Foulas, Mandingues et Mandjaques.

Les peuples de contribution secondaire : les Brames, Pepels (petites ethnies : feloupe et beafada).

Peuples de contribution subsidiaire : Bissagos, etc.

Il y a en Guinée plus de 99 % d'illettrés. Les islamisés utilisent, en général, l'alphabet dit « marabout ». La langue véhiculaire, pour plus de 80 % des Guinéens, est le créole.

Avant la conquête coloniale, les sociétés africaines présentent des stades d'évolution divers caractérisés essentiellement par la décomposition progressive de la communauté primitive et par l'apparition et le développement de divers degrés de dépendance économique et sociale — esclavage patriarcal, suzeraineté plus ou moins accentuée. On constate l'absence de monnaie et, en général, de la propriété privée de la terre. Malgré l'intrusion des Portugais au XVe siècle, ces traits subsistent.

Les « rios de Guine do Cabo Verde » (1) est une des premières régions où abordent les Portugais (1471-1475). Selon le processus classique, les Portugais commencent à commercer avec les habitants et établissent des comptoirs le long des côtes ; puis commence la traite des esclaves — dont un certain nombre seront transplantés au Cap Vert ; le Portugal devra se défendre contre d'autres puissances coloniales, notamment la France et la Grande-Bretagne. Après le Traité de Berlin (1884-1885), c'est la conquête de l'intérieur afin de réaliser l'occupation effective. La dernière période voit l'occupation administrative se faire progressivement tandis que les expéditions militaires, afin de pacifier le pays, se poursuivent jusqu'en 1936.

---

(1) Les Portugais appelèrent ainsi la région comprise entre le Sénégal et la Sierra Leone. Le travail le plus complet consacré à la Guinée portugaise est l'ouvrage de A. Texeira Da Mota : **Guine Portuguesa** (2 vol.). Agencia Geral do Ultromar, 1954.

Quelques années avant le Traité de Berlin, le Portugal avait tenté d'occuper effectivement la Guinée. Les Portugais furent défaits à Bolor (1878). Cest à cette époque que l'administration de la Guinée et du Cap Vert fut dissociée.

C'est au bout d'un demi-siècle d'expéditions militaires que la Guinée fut « pacifiée ».

1878-1880	Campagne contre Feloupes et Mandjaques
1880-1881	— — Peuls de Buba
1882	— — Peuls et Beafadas
1883-1885	— — Balantes de Nhacra
1886-1890	— — Pepels
1891-1894	Siège de Bissao par les Pepels.
1892	Campagne contre Moussa Malo et ses troupes.
1893	Campagne contre les Peuls de Gabou.
1897	Siège de Oïncas.
1902	— de Bissagos.
1904-1908	— des Mandjaques de Churo.
1907-1908	— des Mandjaques de Geba.
1910-1913	— Siège des Oïncas.
1914	— Siège des Mandjaques de Churo.
1915	— de Pepels.
1917	— de Abdul N'Dai et ses troupes.
1917-1919 1924-1936	— de Bissagos.

Organisation juridique

Le statut juridique de la Guinée a été fréquemment modifié jusqu'au statut de 1961. Nous verrons tout à l'heure quelles modifications ont été apportées à cette date.

La Guinée est considérée comme l'une des provinces d'outre-mer du Portugal en Afrique.

Mais l'article 230 du Statut des Indigènes, en établissant que « les droits politiques ne sont pas accordés aux indigènes par rapport à des institutions non-indigènes » légalise la discrimination raciale. Selon la Constitution de l'Etat portugais, la nation est constituée par tous les citoyens portugais. A la lettre, le Portugal est un pays d'hommes, la Guinée un pays d'indigènes. 99 % des Guinéens sont exclus du système.

L'article 2 du Statut de la Guinée « portugaise » stipule que tout individu de race noire, ou son descendant « qui ne possède pas encore les caractéristiques et les habitudes individuelles et sociales

présupposées pour l'application intégrale du droit public et privé du citoyen portugais » ne peut jouir de ce droit. L'« indigène » a un statut spécial, défini par la Constitution portugaise, la loi organique d'outre-mer, le statut juridique et administratif de la Guinée « portugaise ».

En conséquence :

— Les droits politiques ne lui sont pas accordés par rapport aux institutions non-indigènes, lesquelles décident de sa vie économique et sociale.

— Il ne peut élire, ni déposer les chefs traditionnels sans l'approbation de l'autorité administrative.

— Pour changer de résidence, à l'intérieur même du cercle, il doit en demander l'autorisation.

— Les peines de prison auxquelles il peut être sujet peuvent toujours être remplacées par le travail obligatoire.

Jusqu'en septembre 1961, date de la révocation de ce Statut, 99,7 % de la population africaine de Guinée « portugaise » n'avait pas encore le statut de citoyen portugais. Ce chiffre n'a pas augmenté depuis.

Pour passer de la condition d'indigène à celle de citoyen, il fallait, en plus d'une connaissance concrète du portugais :

— Exercer une profession procurant des ressources suffisantes à sa subsistance ainsi qu'à celle des personnes à sa charge.

— Avoir un bon comportement et avoir acquis les habitudes indispensables à l'application intégrale du droit public et privé des citoyens portugais.

Comme au Portugal, les partis politiques sont interdits. Seule existe l'Union Nationale du Dr. Salazar, mais étant une institution non-indigène, elle exclut d'office la majorité des Africains. Il existe un syndicat gouvernemental, le Syndicat national des employés du commerce et de l'industrie, où le droit de grève n'est pas reconnu.

Organisation administrative

Le gouverneur, qui est la plus haute autorité de Guinée « portugaise », est le représentant de la souveraineté portugaise. Les administrateurs de cercle et les chefs de postes sont placés sous son autorité.

Jusqu'à la promulgation de la réforme de 1961, la Guinée comportait trois communes et neuf cercles.

(1) Le P.A.I.G.C. a créé un syndicat : l'Union Nationale des Travailleurs de Guinée « portugaise » (U.N.T.G.). Les cadres en ont été formés à l'Université Ouvrière de Conakry.

Les unités étaient, à leur tour, subdivisées en trente-six postes administratifs. Les réformes de 1961 ont créé d'autres communes où les autorités coloniales ont installé des autarcies locales ; on a organisé les cantons — à la tête desquels se trouvent toujours des individus nommés par le gouverneur — afin de mieux quadriller le pays.

Dans la pratique, les réformes de 1961 ne font que consacrer le mythe de la « province d'outre-mer », tandis que la Guinée demeure une colonie dominée par le Portugal. Ces réformes, qui n'amènent que des aménagements dérisoires (les livrets « indigènes » ont été remplacés par des livrets « provisoires » ; l'impôt « indigène » par la taxe « personnelle ») ont été adoptées peu après que l'O.N.U. ait voté la résolution sur la décolonisation (XV[e] session, décembre 1960).

Les fonctions de l'Administrateur de cercle sont :

— Maintenir l'ordre et la tranquillité publics.
— Employer la force de sûreté en adoptant les mesures préventives ou répressives jugées nécessaires.
— Capturer les indigènes qui changent de domicile sans autorisation.
— Diriger et contrôler le service de l'impôt indigène (aujourd'hui impôt « personnel »).
— Défendre le prestige des autorités portugaises auprès des indigènes sans reculer, quand c'est nécessaire, devant l'usage de mesures énergiques.
— S'employer à ce que les indigènes « abandonnent leurs habitudes d'oisiveté » ; combattre « les usages et les mœurs qui représentent une atteinte à la souveraineté portugaise ».
— Fournir aux autorités militaires tous les éléments d'intérêts pour « la défense du territoire national », dresser des listes « de tous les animaux domestiques, voitures et armes à feu ».

Les chefs de poste ont des fonctions d'agents de l'administrateur de cercle ; ils doivent :

— Surveiller pour « bien connaître les faits qui pourraient troubler le train normal de la vie indigène ».
— Percevoir l'impôt indigène.
— Proposer à l'administrateur les peines éventuelles qu'il faut appliquer aux autorités coutumières et la déportation des indigènes dont les activités sont de nature à troubler l'ordre public.
— Fournir toute aide et protection aux Européens qui sont de passage dans la région.

Les chefs coutumiers, les chefs de villages, qui sont des auxiliaires de l'Administration coloniale, sont rétribués par celle-ci. Choisis et imposés par les autorités portugaises, ils sont essentiellement des agents d'information. Leurs fonctions consistent à :

— Obéir aux autorités portugaises et agir de façon à ce que les indigènes placés sous leur juridiction leur obéissent eux aussi.
— Surveiller les indigènes étrangers à la région et les dénoncer chaque fois qu'il ne sont pas munis d'un sauf-conduit.
— Fournir les hommes qui leur sont demandés pour la défense ou la surveillance du territoire national.
— Inciter les indigènes à pratiquer les cultures conseillées par l'Administration.
— Faire part aux autorités de l'existence d'armes ou de poudre parmi les indigènes.

Enfin, les « cipaios » sont les agents directs de la violence coloniale : ils s'occupent de police générale, police forestière et d'élevage, d'aide aux autorités en matière de services publics.

Toute cette organisation n'est que l'expression de la contrainte coloniale. La situation juridique, administrative et judiciaire de la Guinée « portugaise » n'est pas celle d'une province du Portugal mais celle d'un pays occupé par la force des armes et administré par une puissance étrangère.

II

La situation économique

Durant cinq siècles, l'économie coloniale en Guinée a traversé plusieurs phases. Mais elle est dominée de bout en bout presque exclusivement par des activités commerciales. Dans une première phase (jusqu'en 1530), les Portugais auront le monopole du commerce des esclaves. Puis ils subiront la concurrence des grandes compagnies française, anglaise et hollandaise. La traite des esclaves durera jusqu'en 1840. Puis viendra l'arachide, culture forcée destinée à l'exportation. Dans la seconde moitié du XIXe siècle et durant le début du XXe siècle, le monopole portugais prendra fin en faveur des Français et des Allemands. Enfin, à partir de 1932, avec la politique nationaliste menée par le Dr. Salazar, le monopole portugais sur les exportations (1), les transports maritimes sera institué à nouveau. On assiste alors à une concentration du monopole portugais entre les mains de quelques entreprises.

Aujourd'hui, le monopole portugais Companhia Uniao Fabril (C.U.F.) contrôle tout le commerce extérieur de la Guinée et est, avec la Banque Nationale d'Outre-Mer — monopolisateur des finances — le maître de la Guinée.

Le tableau suivant montre que l'Africain de Guinée « portugaise » est parmi les colonies d'indigènes celui qui est obligé d'acheter et de vendre le plus au Portugal (2)è

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Kilogs	Escudos	Kilogs	Escudos
Guinée	17	156	120	312
Angola	16	153	41	128
Mozambique ...	6	78	17	121

(1) Etablissement de tarifs discriminatoires et protectionnistes du commerce entre les colonies et le Portugal.

(2) Les chiffres sont calculés par habitant. Texeira de Mota, 1954, (ouvrage cité).

Le tableau ci-dessous permettra de mesurer à quel degré le Portugal est le marché obligatoire des produits de la Guinée « portugaise » (chiffres portant sur les années 1958-1960).

Produits	En tonnes TOTAL (100 %)	%		
		Portugal	Colonies	Autres pays
Arachide en coque.	74 000	99,96	0,04	000
Arachide décortiquée.	28 000	100	000	000
Huile de palme	1 260	100	000	000
Palmiste. . . .	38 000	92,10	000	7,90
Bois.	36 000	83,30	16,50	0,20
Caoutchouc. . .	270	100	000	000
Cire.	348	95,10	0,30	0,60
Cuirs.	1 059	100	000	000
Tourteaux (1). .	1 480	15,60	000	84,40

Le tableau qui suit, concernant le commerce extérieur au cours de la décennie 1951-1960 permet d'évaluer les quantités de produits exportés (en milliers de tonnes et en millions de dollars (2), c'est-à-dire l'évolution de la balance des paiements de la Guinée portugaise au cours des dix dernières années.

	Exportation		Importation		Soldes	Valeur
Ann.	Poids	Valeur	Poids	Valeur	+	—
1951.	48	5,1	18	5,7		0,6
1952.	66	6,7	24	7,7		1
1953.	61	6,4	23	6,7		
1954.	60	6	21	6,1	0,7	
1955.	55	5,4	23	6,7	0,5	1,3
1956.	75	7,3	25	7		
1957.	63	6,7	29	8,1	0,3	1,4
1958.	67	7,8	29	8,7		0,9
1959.	70	6,8	31	8,6		1,8
1960.	48	4,4	29 (a)	8,1 (a)		3,7 (a)

(a) = estimation.

(1) Tonnages et valeurs relativement bas — surtout en ce qui concerne l'exportation.

(2) Instabilité — retour de l'export., en 1960 au niveau du tonnage de 1951 (avec une baisse de valeur de 10 %).
Le dollar = 28 escudos. 1 F = 6 escudos.

La répartition par produit des surfaces cultivées est la suivante (extrait du *Recensement agricole de la Guinée,* 1953, par A. Cabral) :

Cultures	Hectares	%	Product. tonnes
Riz mondé	124 765	25,86	90 247
Riz sec	28 265	5,86	10 030
Sorgho	52 906	10,97	17 834
Millet	76 906	15,95	23 968
Maïs	24 809	5,15	7 994
	33 438	6,94	9 717
Manioc	14 814	3,07	24 171
Haricot	11 993	2,49	2 111
Arachide	105 018	21,78	63 975
Sésame	1 228	0,26	411
Coton	5 177	1,08	—
Canne à sucre	247	0,05	—
Autres	2 611	0,54	—

Le caractère monocultural (riz excepté, qui est en général destiné à la consommation intérieure) de l'économie de la Guinée portugaise est révélé par les chiffres suivants concernant la proportion de l'arachide dans les exportations (en pourcentage des totaux en tonnes et en valeur). Le commerce extérieur de la Guinée portugaise dépend de cette culture forcée qui est l'arachide.

Année	POURCENTAGES	
	En poids	En valeur
1951	56	49
1952	53	56
1953	70	68
1954	66	69
1955	56	61
1956	46	53
1957	56	65
1958	56	64
1959	56	64
1960	50	61

Ces chiffres montrent le haut degré de dépendance économique de la Guinée portugaise à une seule culture : l'arachide.

---

(1) Ces chiffres sont tirés du Rapport aux Nations Unies (1962) présenté par A. Cabral.

Après l'arachide (1), les cultures qu'on exporte sont : l'huile de palme et la noix de palmier, le riz, le bois. La culture du riz est, de loin, la plus lucrative. C'est pourquoi le P.A.I.G.C. a conseillé de faire du riz dans tous les territoires libérés. Pour l'arachide, le produit de la vente recouvre rarement les frais de la main-d'œuvre familiale (2).

La surface cultivée en Guinée « portugaise » atteint 13,5 %. C'est à peine plus de 40 % de la terre cultivable — 30 % du territoire, si l'on admet que 50 % du pays doive rester sous règne forestier.

A l'heure actuelle, on évalue le nombre d'exploitations agricoles familiales à 85 000 environ, où le nombre d'unités de travail par famille varie de 3 à 7. (Les chiffres les plus forts se trouvent chez les musulmans.)

Les Portugais n'ont jamais fait l'effort de mettre le racisme à la terre africaine elle-même en la qualifiant d'improductive.

En fait, 45 % seulement des terres rizicultivables sont cultivées. On peut doubler la surface cultivée sans difficulté en améliorant le rendement par l'introduction des engrais chimiques et l'utilisation de nouvelles techniques. On peut faire augmenter la production en valorisant les produits agricoles. S'il est exact que la terre, en Afrique occidentale, est une terre fortement latérisée, il n'en demeure pas moins qu'un effort réel peut amener des changements très sensibles. Mais ceci sera l'œuvre de la Guinée indépendante.

Pourtant conscients du peu qu'ils avaient réalisé, les Portugais tentèrent, en 1953, la réalisation d'un plan de développement. Les sommes destinées à la seconde tranche du plan (1960-1965) sont les suivantes (en dollars) :

Agriculture, sylviculture, élevage ..	300 000
Pêche	33 000
Communications	650 000
Enseignants	100 000
Equipement	16 650

L'ensemble de ce budget a été consacré à la guerre.

---

(1) 70 % de l'arachide est exporté, 20 % sont transformés sur place, 10 % consommés.

(2) Le palmier à huile et le caoutchouc continuent à être exploités.

Industries et mines de la Guinée « portugaise »

Il n'y a pratiquement pas d'industrie en Guinée « portugaise ». Et pas de mines en activité. Ce fait en détermine un autre, politiquement important : contrairement à l'Angola et au Mozambique, où les monopoles internationaux (surtout anglo-saxons) ont des intérêts importants, la Guinée « portugaise » est vraiment une colonie portugaise.

Du point de vue industriel, il y a :
2 petites usines d'arachide ;
3 usines de décorticage du riz ;
2 fabriques de briques ;
1 usine de fabrication de pâte à papier comprimé ;
1 usine de traitement du caoutchouc brut ;
5 scieries.

Il n'y a pas une seule usine en activité, bien qu'il existe de la bauxite et du pétrole. La présence d'autres minerais (or, ilménite) et de calcaires phosphatés est très probable. Des droits d'exploitation ont été accordés à des entreprises non portugaises, telle la Petrol Standard O.I.C. (à travers l'Esso Exploration of Guinee en 1958). La bauxite fut concédée en 1957 à l'entreprise hollandaise N.V. Maatschpis, associée au monopole allemand Weergignite Stahlverne, qui, avec l'entreprise, également allemande, J. Wimmer & C°, dispose de la concession de l'exploitation de minerai en Guinée « portugaise ». Mais aucun de ces contrats n'est entré en application.

Les entreprises non-portugaises qui ont des intérêts en Guinée sont : Lever Brother and Unilever, associé à l'United Africa Company, qui domine la Nouvelle Société Commerciale Africaine (N.O.S. O.C.O.). Le Pétrofine, monopole belge du pétrole, associé à la Royal Dutch, à la Banque de l'Union Parisienne et à la S.A.C.O.R., qui monopolise la distribution de combustible au Portugal. Le trust international S.O.F.I.N.A., à travers l'Entreprise Minière d'Outre-Mer, avec des capitaux belges et suisses. La Société Commerciale de l'Ouest Africain, associée à la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale et à la Banque Demachy ; la S.C.O.F.A.I., ultérieurement S.O.F.A.I.G.U.I. (Société pour le Développement de l'Agriculture et de l'Industrie de la Guinée).

L'industrie de la pêche est peu développée. C'est un Portugais qui, disposant d'une flotille, a le mono-

pole du poisson à Bissao. Dans le domaine forestier, l'exploitation ressemble surtout à du pillage. Les Portugais ont surtout pillé les bois précieux sans faire d'effort pour reboiser. Les exportations de bois ont été, ces dernières années :

1958	9 883	tonnes
1959	9 428	—
1960	14.648	—

Le cheptel est très important. C'est une des plus grandes densités d'élevage d'Afrique occidentale. Mais par absence d'assistance vétérinaire, le bétail est souvent atteint par une large gamme de maladies infectieuses.

Les voies de communications sont nombreuses : navigation maritime, fluviale ; routes et pistes. Mais leur état est défectueux : le réseau routier n'avait, en 1960, que 3 100 km — en partie impraticable durant la saison des pluies — dont 60 km seulement sont goudronnées (Bissao-Mansoa). Depuis trois ans, les Portugais ont fait un effort considérable, pour des raisons militaires, afin d'améliorer les communications (routes, aérodromes).

La situation sociale est coloniale : si la sous-alimentation est fréquente, la malnutrition est permanente. On pratique le travail forcé : la discrimination des salaires est évidemment appliquée sans défaut au profit des Européens. En ville, le salaire est de 0,8 F par jour. La mortalité est très forte : T. da Mota cite le chiffre de 42 pour mille, réparti comme suit :

0 à 4 ans	51,4 %
5 à 9 ans	3,85 %
Adolescents	2,8 %
Adultes	41,95 %

Nous n'évoquerons pas les problèmes d'enseignement et de culture : 14 Guinéens, au cours de toute la période coloniale, ont obtenu un diplôme d'études supérieures.

III

Sociétés et structures sociales

La classification ethnique la plus simple et la plus cohérente semble bien être celle en deux catégories principales :

D'une part, un groupe semi-féodal, caractérisé par l'existence de chefferie coutumière — reliquat de l'Etat — qui est musulman et dont l'ethnie la plus caractéristique sont les Foulas (Peuls).

De l'autre, un groupe directement issu de la communauté primitive, caractérisé par l'absence d'Etat et d'autorité coutumières, qui est animiste, dont les Balantes sont l'élément le plus représentatif.

Chez les Balantes, l'axe de la vie sociale est la cellule familiale, le « morança » (rameau d'une même famille). Dans ce cadre, l'autorité patriarcale est prépondérante. Outre l'autorité patriarcale qui gère la cellule familiale, il y a, au niveau du village, une autorité sociale : le conseil des vieillards (gérontocratie). Les membres du village obéissent à une série de normes et c'est le conseil des vieillards qui règle les querelles, la distribution des terres, etc. Mais il n'y a pas d'autorité extra-villageoise ; pas de chef coutumier ou de clan. Des liens souples existent entre villages balantes, basés sur la communauté de langue, de croyances, de coutumes, de mode de vie.

La propriété de la terre est villageoise. Par ailleurs, les terres sont tribales : les Balantes ont leur zone, comme les Foulas, les Mandjeques, etc. Par contre, le produit de l'agriculture, ainsi que l'instrument de production appartient au chef de famille. Les Balantes sont d'excellents riziculteurs. On les donne pour les meilleurs d'Afrique tropicale. Ils pratiquent en général la culture du riz immergée. Les

Balantes occupent une partie du littoral. Leurs terrains sont, pour une bonne part, conquis sur les marées.

L'organisation sociale — qui est d'ailleurs commune à toutes les ethnies animistes de Guinée « portugaise » — est fondée sur les groupes d'âge :

Nfar ou Infar	10 à 12 ans
Mpébé	13 à 15 ans
Ncumane	16 à 20 ans
N'Hai ou Blufo	21 à 25 ans

qui est l'âge de la circoncision (Fadano) tardive chez les animistes. Après 25 ans, on est considéré comme adulte : Lante. Après la circoncision, on acquiert le droit à l'appropriation du sol, on est mis au courant des secrets du groupe, on est initié.

Plus on avance en âge et plus on est respecté, surtout si l'on arrive à maintenir ses capacités intellectuelles et productives — c'est-à-dire les siennes et celles de sa famille surtout. Car on est d'autant plus puissant qu'on a davantage de bras dans sa famille. Aussi, si l'on vient à répudier sa femme conserve-t-on les enfants, mâles et femelles. Les femmes, d'ailleurs, dans ces sociétés animistes, jouissent d'une assez grande liberté, car elles produisent aussi (1).

Dans la plupart des ethnies animistes de Guinée, il y a un dieu créateur et des dieux intermédiaires liés avec des éléments : la pluie, l'agriculture, etc. Ainsi les Feloupes disent : « Dieu a créé le monde, et après il est mort. »

Il y a, dans les sociétés animistes, une étroite liaison entre les vivants et les morts. On a pu dire que la société animiste est une « société de vivants et de morts ». Au niveau de la famille, le mort reste toujours présent. On l'enterre dans une galerie, qui

---

(1) Chez les Feloupes, on constate la transmission matrilinéaire des fonctions du pouvoir exécutif (Baumann et Westermann, déjà cité).

Chez les Bissagos, qui pratiquaient la piraterie, et où les femmes s'occupaient des palmeraies, celles-ci jouissent d'une grande liberté, et constituent des sociétés secrètes de femmes. C'est la femme qui choisit le mari et construit la case — ce qui est une survivance du matriarcat.

Chez les Balantes, les jeunes filles peuvent se livrer à tous les jeux à condition de ne pas se laisser déflorer, et les femmes mariées se choisissent, parmi les garçons non circoncis, un « tchitchisbeo » temporaire. Chez les Balantes, la veuve ne devient pas, comme ailleurs, la femme du frère du défunt, mais peut décider elle-même de son sort et se remarier au bout d'un an. (Baumann et Westermann, déjà cité).

Chez les animistes, les règles du mariage sont peu complexes. La dot est symbolique. La polygamie existe mais y est peu répandue. Contrairement aux musulmans, les animistes ne pratiquent pas l'excision.

reste propriété de la famille. Les liaisons entre les croyances et l'utilisation de la terre sont nombreuses (quand, comment planter ou récolter, etc.).

En général, il n'y a pas d'intermédiaire entre Dieu et les vivants, il n'y a que des entités imaginaires. Il n'y a pas de clergé (1) balante par exemple. Seuls, les Mandjaques, qui sont animistes, en ont un. Les Mandjaques, plus avancés, sont à un stade semi-féodal : chez eux, le clergé est à la fois religieux et politique.

Il y a des rites magiques destinés à l'appropriation de la terre, le sacrifice du sang, soit pour calmer les esprits, soit pour fertiliser les sols ou pour la régularité des pluies.

Les Foulas étaient des pasteurs nomades qui se sont sédentarisés. L'empire peul du Foula avait une organisation féodale structurée qui indique chez les Foulas des structures de classes. Le groupe d'âge ne compte pas chez les Foulas. L'organisation est basée sur des chefs coutumiers, descendant des grandes familles aristocratiques (Diallo, Sow, etc.). Outre les chefs et leurs familles, il y a les seigneurs : ce n'est que de la classe noble que peuvent être issus les chefs. La société foula comprend, après la classe aristocratique des chefs politiques — ou religieux — les cultivateurs de la terre et une série de castes qui recoupent des corporations : tisserands, cordonniers, orfèvres, etc. Les castes inférieures sont les forgerons et les griots. On constate également l'existence d'un esclavagisme de case.

Le principe de la propriété villageoise est surtout théorique. Dans la pratique, les chefs coutumiers procèdent à la distribution de la terre. Les nobles possèdent en propre des terres familiales. Ils répartissent le reste entre les cultivateurs. Notons la présence de Dioulas, commerçants et transporteurs. On constate, d'une façon générale, un certain nomadisme chez les Foulas : la terre est abondante, on change souvent de terrain (assolement). En tant que structure sociale, le groupe islamisé des Mandingues est assez proche des Foulas.

Les Mandjaques (1), qui représentent un groupe intermédiaire particulier, sont des animistes qui ont

---

(1) Bien qu'il n'y ait pas de clergé, certains membres de la communauté villageoise sont considérés plus versés dans la pratique magico-religieuse. Le totémisme est absent — mais on porte un respect tout particulier à l'arbre-roi : le fromager.

(2) Les Mandjaques ne sont pas fixés de façon stable. Ils vont souvent en ville (domestiques, prostituées, etc.). Ils ne cultivent le riz (aliment de base) que chez eux ; ils cultivent l'arachide chez les autres. Les Foulas sont disséminés et infiltrés partout. Les Balantes, qui sont fixés, ont, jadis, colonisé le Sud du pays.

déjà des structures semi-féodales mais qui ont conservé les groupes d'âge. Néanmoins, Mandjaques, Pepels, Brames sont des ethnies très proches. On constate l'existence d'un fonds commun pour tous les groupes de Guinée « portugaise » — excepté les Foulas et Mandingues — qui se manifeste par des rites et des pratiques religieuses communes. Un certain nombre de groupes ethniques se considèrent, d'ailleurs, issus d'un même tronc.

Les divers groupes sont :

Balantes	250 000	Baïrotes
Foulas	100 000	Cassangas
Mandingues	80 000	Banhuns
Mandjaques	140 000	Sarakollé
Brames	35 000	Balanta-mané
Pepels	50 000	Pajadica
Feloupes	15 000	
Bissagos		
Beofadas		

Du point de vue linguistique, il y a deux types de langues distinctes : 1° les langues de type soudanais, peul, mandingue) ; 2° les langues de type bantoïde (toutes les autres) ; on constate des racines communes entre le mandjaque, le brame, le pepel, le beofada.

La langue véhiculaire est, pour environ 80 % de Guinéens, le créole. Mais le portugais continuera longtemps encore à demeurer la langue administrative.

Du point de vue de la production, tous ces groupes produisent du riz, tandis que l'arachide est surtout cultivée par : Balantes, Foulas, Mandjaques, Brames et Mandingues.

Les structures sociales que nous venons de décrire ont été, dans une certaine mesure, altérées par les Portugais qui ont, par exemple, placé des chefs chez les Balantes qui d'ailleurs ne sont pas, en général, des Balantes.

Du point de vue de l'habitat, il est chez les animistes, dispersé, en cases rectangulaires, autour des champs de riz. A l'inverse, chez les islamisés, les cases rondes sont concentrées au centre des cultures. Le cheptel, très nombreux, est essentiellement entre les mains des Foulas, des Mandingues, des Balantes et des Brames. Le phénomène classique de la thésaurisation par l'accumulation du bétail et par le refus de la commercialisation se constate, en Guinée « por-

tugaise » comme dans le reste de l'Afrique occidentale.

La terre

En Guinée « portugaise », le travail forcé a été relativement réduit (routes). Il n'a pas affaibli les paysans comme en Angola où il fallait travailler dans les plantations européennes. Il n'y a pas, en Guinée, de plantations européennes. A l'intérieur, on ne trouve que des administrateurs et des commerçants portugais.

En ce qui concerne l'organisation du travail, on constate une entr'aide au niveau de la famille et même du village, dans la préparation du champ de riz, par exemple ; des villages entiers peuvent travailler ensemble pour ériger les digues. *Mais il n'y a pas communauté de la production.*

Les productions principales sont le riz, qui est le plus rentable, et l'arachide qui, à l'origine, est un travail forcé, imposé par les Portugais pour l'exportation. Quelques Africains ont des « pontas », petite propriété agricole où ils cultivent la canne à sucre afin de faire de l'eau-de-vie (aguardiente).

Néanmoins, une partie des terres appartient aux firmes portugaises : la Banque d'Outre-Mer, la Compagnie d'Outre-Mer, le C. U. F. possèdent environ 4 000 km² de terres.

La colonisation s'est d'abord faite au Nord du Jeba, puis on a voulu coloniser le Sud. Les Portugais ont accordé des concessions à titre privé — car il y avait des terres inoccupées — à des paysans africains. Les hypothèques n'ayant pu être payées, tout est revenu aux monopoles portugais.

Couches sociales à la campagne

Les couches sociales à la campagne recouvrent étroitement les couches dans les tribus. Il y a :

— Les grands chefs coutumiers, Foulas et autres, imposés par les colonialistes ou ayant accepté de devenir leurs agents.
— Les nobles, Foulas, Mandingues, Mandjaques.
— Une catégorie réduite de petite bourgeoisie paysanne (qui possède des pontas).
— Les Dioulas, commerçants transporteurs, qui ne jouissent pas de considération sociale. Utile dans le cadre de la société traditionnelle ou coloniale,

le Dioula devient dangereux dans le cadre de l'indépendance (1).
— Les artisans ruraux.
— Les paysans, parmi lesquels on constate des différenciations mais celles-ci sont peu importantes.

Chez les animistes, exceptés les Mandjaques dont nous avons déjà souligné les caractères semi-féodaux, *on n'accumule pas*. On dilapide dans les fêtes, on cherche à ne pas émerger du groupe — c'est-à-dire s'en séparer. Ceci provient sans doute, entre autres, de l'absence de rapport monétaire interne (2).

Couches sociales urbaines

Il y a cinq villes d'une certaine importance en Guinée : Bissau, la capitale, compte environ 25 000 habitants (50 000 personnes gravitent autour de ce centre d'attraction) ; Bafata : 10 000 (150 000) [3], Boulama 5 000 (n'est plus un centre d'attraction important), Mancoa 5 000 (75 000), Bissora 5 000 (150 000).

Les Européens sont au nombre de 3 000 environ, pratiquement tous concentrés en milieux urbains.

Au sommet, la pyramide sociale portugaise comprend : les hauts fonctionnaires, les directeurs d'entreprises et de banques — qui sont, avec leur famille quelque deux ou trois cents. Puis les fonctionnaires moyens, employés de commerce et de banque, les chefs d'ateliers qui sont plus de deux mille. C'est une petite bourgeoisie blanche qui se transforme en bourgeoisie en accumulant afin de pouvoir se retirer au Portugal. Enfin les ouvriers spécialisés européens. Il n'y a pas de « petits Blancs ». Au sein de la société coloniale portugaise, les différenciations sociales sont très marquées et se manifestent par un cloisonnement très strict.

Mais en face des Africains, il est net qu'en gros, à part quelques rares cas individuels, la solidarité des colons est entière.

---

(1) Son dynamisme, une tendance à la thésaurisation, porte le Dioula qui est, avant l'indépendance, un élément non stabilisé, à se constituer rapidement après en petite bourgeoisie commerçante qui se lie à la bourgeoisie administrative.

(2) La circulation fiduciaire du Cap Vert, qui est quatre fois moins peuplé, est égale à celle de la Guinée. Ce sont, en général, les Foulas, les Mandingues, les Mandjaques et, naturellement, la catégorie des Dioulas qui accumulent.

(3) Chiffre des individus qui gravitent autour du centre urbain.

En milieu africain urbain, les différenciations sociales sont les suivantes :

— Quelques hauts fonctionnaires africains « assimilados » — surtout Cap Verdiens (1) — mais leur chiffre est si faible — moins d'une dizaine — qu'on ne peut même pas les considérer en tant que couche.

— Il existe, par contre, une assez large petite bourgeoisie africaine, composée de moyens et de petits fonctionnaires, d'employés de banque, de commerce ou de bureau et des petits commerçants. Ils sont évalués — avec leur famille — à environ 10 000 personnes — 1,5 % de la population totale.

— Les salariés (2), sont au nombre de 23 à 30 000 environ. Sont classés dans cette catégorie tous ceux qui vendent au jour le jour leur force de travail. Ceci ne constitue pas une classe ouvrière au sens strict du terme. Il s'agit d'employés, de vendeurs, de manœuvres d'atelier de réparation mécanique, de chauffeurs, de domestiques, enfin de salariés du port et des transports fluviaux — qui représentent l'élément le plus conscient ; ce sont ceux qui ont fait les grèves de 1956 et de 1959.

— Le lumpen-prolétariat, issu de l'exode rural. Les hommes flânent, travaillent quand ils peuvent, au jour le jour, bricolent. On s'agglutine, comme c'est la coutume en Afrique tropicale — au membre de la famille qui perçoit un salaire. Les femmes se prostituent. D'une façon générale, l'expérience de la lutte du P.A.I.G.C. montre que cette masse est souvent réactionnaire. La P.I.D.E. — police politique portugaise — il y a de nombreux agents, dont les prostituées ne sont pas les moindres.

La jeunesse pose, en milieu urbain, un problème particulier. Il ne semble pas qu'on ait consacré d'étude particulière à sa situation dans les villes d'Afrique occidentale. La frange de jeunesse urbaine qui nous intéresse ici représente une partie considérable de

---

(1) Une des grandes différences entre le colonialisme portugais et le colonialisme des autres nations européennes est l'existence des « assimilados », catégorie que les Portugais estiment comme intégrée à la société portugaise. Les « assimilados », par exemple, cessent de porter le costume traditionnel.

(2) Notons qu'en Afrique, dans le cadre des Etats indépendants, la bourgeoisie (administrative, surtout) se forme et s'accroît beaucoup plus vite que la classe ouvrière.

la jeunesse urbaine de Guinée « portugaise ». Elle se caractérise par le fait qu'elle ne fait partie ni des salariés, ni du lumpen-prolétariat ; elle vit souvent aux crochets de la famille. Ces jeunes ont une certaine instruction, ils connaissent correctement le portugais. Ils travaillent parfois, mais de façon sporadique. Quoique ayant une extraordinaire expérience du milieu urbain, ils ont conservé des liens étroits avec la paysannerie. Ils n'ont pas de profession définie. *C'est un prolétariat d'occasion à mentalité petite bourgeoisie.* Non conformistes, ils sont revendicatifs tout en ayant des aspirations de bien-être. Ces jeunes se sont révélés particulièrement mobilisables pour la lutte. Ils ont joué et jouent un rôle important, d'abord dans le cadre de la lutte urbaine puis dans l'agitation en direction des campagnes. Une partie importante des cadres du P.A.I.G.C. provient de ce groupe social. Difficile à discipliner au début, cette catégorie se révèle combattive. En fait, cette catégorie existe dans de nombreux pays africains indépendants. Son attitude inquiète est le produit de ces contradictions sociales spécifiques.

On constate beaucoup d'instabilité sociale dans les groupes africains (1). Le même individu peut être à la fois salarié et paysan. Dans tous les cas, la famille demeure paysanne. Chez le salarié demeurent des reliquats très nets de tradition paysanne.

La petite bourgeoisie paysanne est plus nationaliste, dans l'ensemble, que la petite bourgeoisie urbaine, car elle n'est pas le serviteur du colonialisme contrairement à la petite bourgeoisie des villes qui dépend totalement de la présence coloniale, ce qui la rend souvent hésitante entre sa soif d'indépendance avec la perspective de prendre la place du colon, et la crainte de compromettre ce qu'elle a déjà obtenu. D'une façon générale, cette catégorie urbaine s'est maintenant engagée dans la lutte de libération nationale. Il n'est pas douteux — bien qu'elle soit réduite en nombre — qu'elle ne perd pas de vue les avantages particuliers que peut lui offrir l'accession à l'indépendance.

Dans le cadre de la lutte de libération, les attitudes des différentes catégories sociales ont divergé selon leurs intérêts particuliers — quoique, comme dans

---

(1) Signalons, en passant, que comme dans les autres pays africains, on trafique intensément aux zones frontalières (or, tapis, pagnes, statuettes, denrées alimentaires), notamment vers la Sierra Leone et la Gambie.

toute lutte de libération nationale une unanimité se soit faite contre le colonialisme.

Au sein de la petite bourgeoisie urbaine, trois courants existent :

1° Un groupe minoritaire, lié aux Portugais, qui ne veut pas perdre ce qu'il possède grâce aux Portugais et qui a fourni une aide concrète à la P.I.D.E. Ce sont souvent des fonctionnaires ou des commerçants ;

2° Un second groupe, plus large, mais également minoritaire. C'est de son sein qu'a émergé le noyau dirigeant de la lutte. Il y a là de nombreuses professions, d'ingénieur à employé de commerce ;

3° La majorité de la petite bourgeoisie est restée longtemps hésitante. Aujourd'hui, elle s'est engagée dans la lutte, car le contexte politique les a obligés à prendre parti.

Les salariés ont, dans l'ensemble, rejoint la lutte rapidement. Notons qu'il ne s'agit pas d'ouvriers et qu'ils conservent une mentalité paysanne, attachée à la sécurité — de par ce fait, il y a eu et il y a encore des hésitants parmi les salariés. La catégorie la plus consciente et la plus combattive s'est recrutée chez les ouvriers du port de Bissao et des transports fluviaux.

La petite bourgeoisie paysanne, d'une façon générale, ainsi que nous l'avons déjà signalé, s'est montrée plus décidée que la petite bourgeoisie urbaine, dans son ensemble. La paysannerie est, évidemment, de loin la couche la plus nombreuse. Mais on ne peut pas dire que la paysannerie africaine — au moins dans la plupart des pays d'Afrique occidentale — soit révolutionnaire. Elle possède la terre. *Ce sont les latifundia qui transforment les paysans en ouvriers agricoles, ou l'existence de vastes plantations à main-d'œuvre salariée qui radicalisent les paysans.*

Initialement, en Guinée « portugaise », les paysans se sont montrés réticents à la lutte armée : à cause de la possession de la terre, de l'influence des chefs coutumiers, par peur des changements — et dans la mesure où existait une économie de subsistance qui permet, malgré tout, de vivre sans crainte de famine grave. Mais il existait aussi, à partir du moment où le P.A.I.G.C. a su montrer qu'on pouvait lutter avec succès contre les Portugais, de nombreux facteurs objectifs pour les entraîner dans la lutte. Il faut également constater qu'il y a eu des différences d'engagement dans dans la lutte — au moins au

début — selon les groupes ethniques. Les Balantes, par exemple, se sont lancés dans la lutte dès le début (1). Les Mandjaques, bien que freinés par leurs chefs coutumiers liés aux Portugais, se sont très vite joints à la lutte. Les Oïncas — de la forêt de l'Oïo — qui ont une longue tradition de résistance, se sont rangés dès le début au premier rang.

On note, par contre, une nette résistance Foula, où l'emprise des chefs coutumiers et des nobles, totalement voués au colonisateur portugais, qui s'est traditionnellement appuyé sur eux, est grande. Il y a là une contradiction importante qui ne disparaîtra totalement qu'avec la fin du colonialisme — et la *liquidation des classes dirigeantes foulas* par les Foulas eux-mêmes.

(1) Les vertus guerrières, le courage sont particulièrement exaltés chez les Balantes. Le vol constitue, particulièrement chez les adolescents, un exploit d'autant plus glorieux qu'il est commis dans des conditions périlleuses. D'autre part, les chefs coutumiers que les Portugais ont imposés aux Balantes sont, en général, des non-Balantes.

IV

La lutte du P.A.I.G.C.

Tandis qu'un tiers du territoire national est contrôlé par les forces du P.A.I.G.C., la direction de l'état-major portugais vient, en 1964, d'être changée pour la quatrième fois.

Dans un communiqué sur le développement de la lutte de libération portant sur l'année 1963, le Secrétaire général du parti, Amilcar Cabral, constatait : « Nous avons paralysé pour l'essentiel l'exploitation économique de notre peuple, provoqué une insécurité permanente aux déplacements des troupes ennemies, éliminé l'impôt colonial sur de vastes étendues du pays et châtié les Africains serviteurs des colonialistes. Nous avons, entre temps, renforcé notre organisation et l'influence du Parti au sein des masses populaires, amélioré la préparation de nos combattants et installé les bases de la guérilla nécessaire au développement de notre lutte.

« Alarmés devant l'intensification de notre action, les forces portugaises ont alors déclenché dans tout le pays, mais surtout au Sud, une violente répression militaire et policière contre nos populations.

« ... Au bout d'environ six mois de lutte armée, nos combattants occupaient et contrôlaient une partie considérable du territoire national qu'on estimait. modestement, à environ 15 %.

« ... Le déclenchement de la lutte armée au Nord du Géba et l'installation de la guérilla dans la région Ouest du pays (zone de Binar-Bula) ont assuré définitivement le succès de la marche de notre combat et créé pour l'ennemi, dans toutes ses bases, y compris Bissao, la capitale, une situation d'insécurité permanente. Les récentes décisions d'encercler cette ville par des fils de fer barbelés et électrifiés en est la preuve. »

Au cours du premier trimestre 1964, la défaite de Como semble sonner le glas de l'armée coloniale portugaise. L'intensification de la lutte permettra

peut-être, dans les mois à venir, de transformer radicalement la situation et de vaincre le corps expéditionnaire portugais.

Les phases de la lutte

On peut diviser l'organisation de la lutte en trois phases :

1° Une phase initiale, qui s'étend de la fin de 1952 au début de 1954, caractérisée par le réveil de la petite bourgeoisie qui tente de s'organiser dans un cadre africain mais dont le but n'est pas encore l'indépendance nationale. Il s'agit plutôt d'un besoin confus de trouver sa place, d'émerger socialement. Mais comme le cadre portugais n'est pas encore contesté, l'aspiration à l'assimilation, à cette étape, demeure largement répandue.

Cependant quelques éléments « assimilados » (1) sont déjà sensibles à une réafricanisation. Ce sont, dans l'ensemble, des éléments qui étudient ou ont étudié au Portugal et qui, dès 1948, se sont regroupés parallèlement à la Maison des Etudiants de l'Empire pour fonder le Centre d'Etudes Africaines : A. Neto, A. Cabral, M. de Andrade ;

2° La seconde période, qui s'étend de 1954 à 1956, est celle de la prise de conscience d'une fraction sans cesse croissante de la petite-bourgeoisie, qui ne va plus chercher d'aménagements dans le cadre colonial mais à lutter sinon pour l'indépendance, du moins pour l'autonomie. Après l'échec de la tentative de constituer une association sportive et culturelle africaine, qui est rapidement interdite, le P.A.I.G.C. est fondé dans la clandestinité en septembre 1956.

Dès l'année suivante, la P.I.D.E. fait son apparition en Guinée « portugaise ». Mais c'est aussi l'année où le Ghana est le premier pays d'Afrique tropicale qui cesse d'être une colonie.

L'organisation du parti — le futur instrument de lutte — se fait soigneusement. On crée des cellules en général de trois membres, au maximum de cinq. On popularise l'idée de l'indépendance et celle d'une lutte commune entre la Guinée et le Cap Vert. On essaye d'organiser de petites revendications à caractère social afin d'éprouver le terrain. C'est d'abord une fraction de la petite bourgeoisie qui va composer et organiser le parti, puis des salariés : ouvriers du

---

(1) Quelque 6 000 Africains étaient considérés comme « Assimilados ».

port et des transports fluviaux, artisans, etc. Les premières cellules se créent à Bissao, Bolama, Bofata ;

3° La dernière période commence le 3 août 1959, lorsque la grève quasi-spontanée des salariés du port fut réprimée, à Pijigutti, par les troupes portugaises (50 morts).

Extension de la lutte

Le mois suivant, une réunion du parti se tient à Bissao et décide de préparer les conditions de la lutte armée. Un programme est adopté, qui décide :

— De porter la lutte vers la campagne et de mobiliser la paysannerie.
— De susciter et de renforcer la solidarité entre les différentes ethnies.
— De renforcer l'organisation de la clandestinité urbaine.
— De préparer des cadres.
— D'organiser les exilés guinéens et cap verdiens.
— De développer les liaisons avec les mouvements de libération africains, et plus particulièrement avec ceux des colonies portugaises.

Ce plan fut suivi strictement durant les trois années suivantes. Le pays fut divisé en huit régions : six en Guinée, deux au Cap Vert ; en zones, sections et groupes. Le groupe est l'organisation politique de base ; la zone et la région les pivots de l'insurrection militaire.

Du côté portugais, les moyens de répression ont été considérablement améliorés : forces armées 1961, 4 000 ; 1962, 10 000 ; 1963, 20 000 ; police politique (P.I.D.E.), 100 agents spéciaux portugais, 1 000 agents d'information ; sûreté, 500 agents africains encadrés par des officiers portugais.

La décision de porter la lutte dans les campagnes, parfaitement justifiée, n'en a pas moins été d'application difficile, compte tenu de la méfiance des paysans vis-à-vis des citadins. Dès 1959, quelques mois après l'indépendance de la République de Guinée, des militants se sont rendus à la campagne afin de commencer le travail d'explication et de mobilisation. A cette époque, une série de petits groupes nationalistes se sont spontanément formés à Bissao. Parmi ces groupes, l'un d'eux était dirigé par Raphaël Barboza, qui allait, par la suite, devenir président du P.A.I.G.C. Ce dernier, d'abord secrétaire de contrôle du Parti, organisa les régions de l'Oïo et de Befata, où il forma des noyaux qui, par la suite, devaient entamer la lutte.

Dès avril 1960, la première vague d'arrestations de nationalistes fut déclenchée. En mai 1960, Amilcar Cabral, le secrétaire général du Parti, rejoignit Conakry. Une nouvelle phase commença, une des plus dures, où l'on préparait des cadres qu'on envoyait organiser les campagnes, d'où l'on recevait d'autres éléments qu'il fallait former pour les renvoyer encadrer les masses. En octobre 1960 se tint à Dakar une réunion de cadres du P.A.I.G.C., avec R. Barboza et A. Cabral. On y dressa le bilan de la préparation de la lutte et des possibilités de son déclenchement.

Répression

L'année suivante, au mois d'avril, fut créée à Casablanca la C.O.N.C.P. (Conférence des Organisations Nationalistes des Colonies Portugaises), dont le siège est à Rabat.

Le 3 août 1961, le P.A.I.G.C. décide le passage à l'action directe. Le parti opère quelques sabotages afin d'entraîner les hésitants, on installe progressivement des bases en forêts, en Guinée même, toute action devant être menée de l'intérieur et non à partir de bases étrangères. Mais c'est dans la nuit du 30 juin au 1er juillet 1962 que la lutte armée sera entamée par une série de sabotages à travers le pays qui paralysent les communications. Entre temps, à partir d'août 1961, le P.I.D.E. amorce une vague d'arrestations : en mars 1962, Raphaël Barboza, président du P.A.I.G.C., qui menait sous le nom de Zain Lopes une lutte clandestine à Bissao, est arrêté. Une centaine de personnes devaient être arrêtées peu après lui.

En fin juillet 1962, avant le 3 août, date anniversaire du massacre de Pijigutti (1959) et de la proclamation de la lutte armée (1961), les Portugais arrêtent à Bissao 2 000 personnes et proclament l'état de siège. Quatre cents personnes environ seront déportées aux îles du Cap Vert. La vague de répression consécutive à la nuit de sabotages effectués du 30 juin au 1er juillet fut très dure.

En août-septembre 1962 se tient à Conakry la quatrième conférence des cadres du P.A.I.G.C., qui décide de développer coûte que coûte la lutte malgré les conditions très dures provoquées par la répression portugaise. A la fin de l'année, les conditions sont créées pour passer à la lutte armée d'une façon conséquente. Et c'est, depuis le début de 1963, une guerre qui commence et dure maintenant depuis dix-huit mois. Cette lutte va augmenter la conscience politique des masses, renforcer l'unité technique —

donc nationale. On décide de désorganiser l'économie coloniale, de harceler les troupes portugaises. La contre-attaque à la répression portugaise permet la création d'une zone libérée. Au début, les attaques de nuit sont très fréquentes, compte tenu de l'existence d'agents africains des Portugais. Très vite, une propagande sérieuse est menée pour inciter les soldats portugais à la désertion (1).

Les succès du P.A.I.G.C. sont certains ; ses réussites sont dues à une organisation intérieure minutieuse, à une clandestinité solidement structurée. *Mais elles sont surtout dues à l'existence d'un parti aux cadres remarquablement formés.*

Au sommet du P.A.I.G.C., il y a le Comité central. Sept départements : politique et affaires extérieures ; contrôle ; organisation et affaires intérieures ; défense et sécurité ; économie et finances ; information et propagande ; social et culturel.

L'unité de base est le groupe ou cellule. En principe, cinq groupes constituent une section. Les sections sont organisées dans les deux subdivisions territoriales, qui comprennent treize régions. Les îles du Cap Vert ont, en principe, neuf zones dans deux régions. Chaque zone est dirigée par un comité local et a une conférence périodique.

La lutte du P. A. I. G. C. s'est développée non sans quelques difficultés avec les Etats voisins — particulièrement avec le Sénégal — qui soutint le F.L.I.N.G. (Front pour la Libération et l'Indépendance Nationale de la Guinée Portugaise) dont les partisans mandjaques sont, pour la plupart, Sénégalais. Le vote négatif du Sénégal n'a pas permis aux ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de l'Unité Africaine de reconnaître le P.A.I.G.C. comme l'unique mouvement de libération, en août 1963 à Dakar. Néanmoins, cette place, le P.A.I.G.C. la tient de fait, d'autant plus que le Comité des Neuf a stipulé que les autres mouvements devaient se joindre à lui, puisqu'il était le seul parti combattant.

Le P.A.I.G.C. parti national

En fait, il n'y a pas d'autres mouvements dignes de ce nom. Il y avait le M.L.G.C.V. (Mouvement de Libération de la Guinée et du Cap Vert) qui s'est scindé en M.L.G. puis en M.L.G.-Conakry, opposé

---

(1) C. « Interview de deux déserteurs portugais », **Révolution Africaine**, n° 49.

au M.L.G. de Dakar, puis le M.L.G.-Conakry s'est scindé et a donné un M.L.G.-Bissao. Le M.L.G.C.V. (Mouvement de Libération du Cap Vert), de son côté, a donné l'U.D.C. (l'Union Démocratique du Cap Vert) et l'U.P.G. (Union des Populations de Guinée). Après le début de la lutte armée, les mouvements, tous composés d'émigrés établis au Sénégal, se sont regroupés —sauf le Cap verdien — dans le F.L.I.N.G. (Front de Libération pour l'Indépendance Nationale de la Guinée), puis sont apparues d'autres divisions : le F.L.I.N.G.-Conakry, le F.L.A.I.C.-Dakar, etc.

Dix-huit mois après le déclenchement de la lutte armée, alors que la guerre fait rage, ces groupes continuent à rédiger des tracts, à Dakar, dont la qualité dépasse rarement le niveau de l'invective ordurière, quand elle n'est pas caractérisée par le ridicule ou les mutuelles dénonciations comme non représentatifs ou « vendus ». Entre temps, le P.A.I. G.C. mène la lutte sans se soucier outre mesure de leurs palabres (1).

La lutte, au seuil de 1963, est située sur trois plans :

1° Economique : destruction des magasins de la C.U.F. (Com. Union Fabrie). Le riz manque à Bissao. La production d'arachide — essentiellement destinée à l'exportation, a baissé de moitié. Celle du riz, encouragée dans les régions libérées, s'est accrue, mais pour les besoins, cette fois, de la population locale ;

2° Protection des populations : par l'installation de bases en forêt et non dans les villages, par l'absence de terrain urbain qui facilite trop la répression ;

3° Redoublement des opérations militaires.

A la fin de juin 1963, un second front était ouvert dans la forêt de l'Oïo. A partir de juillet, les activités militaires du P.A.I.G.C. se sont étendues, entre Bissao et le Sénégal, au centre et au Nord-Ouest du pays.

Le 18 juillet, dans une interview accordée au *Diario de Lisboa*, le général Gomes de Araujo, ministre portugais de la Défense, déclarait : « Des groupes nombreux et bien armés, entraînés à la guerre subversive en Afrique du Nord et dans les pays communistes, ont pénétré sur le territoire de Guinée dans une zone correspondant à 15 % de sa surface. »

---

(1) **Le Monde**, 22 mai 1964 : « Il semble, en fait, que le P.A.I.G.C. est à peu près le seul mouvement à mener la lutte armée sur le terrain, tandis que le F.L.I.N.G. passe le plus clair de son temps à essayer de régler dans les Etats voisins, notamment au Sénégal, les multiples querelles de personnes qui le déchirent. »

C'est à cette époque, au moment où, à l'O.N.U., le Conseil de Sécurité devait débattre de la politique coloniale du Portugal que Lisbonne nomma Jaime Pinto Bull « Secrétaire général de la Guinée portugaise ». Il avait été, jadis, le député de Guinée, avec le concours des Portugais, dans le cadre d'un parti nommé « Union Nationale ». Cette union se ramenait au vote des 8 309 « civilizados » de Guinée (1).

Le mois suivant, le débat du Conseil de Sécurité étant achevé, il n'y avait plus de Secrétaire général de la Guinée portugaise. Tout était rentré dans l'ordre colonial.

Pour sa part, le P.A.I.G.C. avait fréquemment proposé au gouvernement portugais l'ouverture de négociations sur la base de l'autodétermination (2). Salazar n'avait répondu que par l'intensification de la répression.

Du 13 au 17 février 1964, le P.A.I.G.C. a tenu un Congrès des cadres du parti à l'intérieur du pays.

Nouvelle étape

Au cours de ce Congrès, qui entame une nouvelle étape dans le développement de la lutte qui mène à l'indépendance, des décisions importantes devaient être prises :

— Division du pays en régions et zones — essentiellement sur des bases stratégiques.
— Modification des structures politiques (*voir ci-dessous*).
— Organisation rationnelle des régions libérées.
— Réorganisation militaire : plus de régions et de zones autonomes, afin de renforcer la cohésion. Tout est désormais étroitement relié à la direction du parti afin d'éviter des tendances centripètes.
— Création des Forces Armées Révolutionnaires du Peuple (F.A.R.P.), comprenant :
  a) La guérilla populaire à développer sans cesse ;
  b) L'Armée populaire — qu'on mit sur pied ;
  c) Les milices militaires du Parti.

---

(1) Recensement de 1950.
Le frère de Jaime, Benjamin Pinto Bull, avait, en 1963, créé une organisation non-violente, l'U.R.G.P. (Union des Ressortissants de la Guinée Portugaise). Il fut expulsé de la Conférence d'Addis-Abéba. Deux mois plus tard, en juillet, on le retrouve à Lisbonne où Salazar l'a fait convoquer.

(2) Nations Unies, décembre 1962 ; Conférence de l'U.A.M. à Ouagadougou, mars 1963 ; Addis-Abéba, mai 1963 ; Dakar, août de la même année.

Chacun de ces trois organismes a sa direction nationale :

a) Comité national de la guérilla ;

b) Comité principal de l'armée ;

c) Comité révolutionnaire de la milice populaire.

L'ensemble est coiffé par le Conseil de Guerre, défini comme étant l'instrument du Bureau Politique du Parti pour la direction de la lutte armée ; le Conseil de Guerre comprend, en outre, le président des trois comités cités plus haut.

Enfin, il y a l'état-major général, défini comme étant un groupe de responsables militaires qui assistent le chef du F.A.R.P. pour la direction de la lutte armée. C'est, en quelque sorte, le Conseil de Guerre élargi.

Le Congrès a donné lieu à une critique et une autocritique sévères de l'activité du Parti et de ses cadres. On avait, par exemple, négligé ou minimisé l'importance du travail d'éducation politique au profit de la lutte armée. Le Parti s'efforce de pallier à cette carence.

La structure actuelle du Parti est la suivante :

Congrès : Comité central, 65 membres, dont 20 collaborateurs suppléants.

Conférence nationale : Comité national, 9 membres, 1 par région.

Conférence régionale : Comité régional.

Conférence de zone : Comité de zone.

Conférence de section : Comité de section.

Assemblée de groupe : Secrétariat du groupe.

Le Bureau Politique est composé de 20 membres : 15 membres, 5 supléants, plus un comité exécutif de 7 membres.

Au sein du Comité central, il y a 7 départements :

1. Action politique des forces armées.
2. Affaires extérieures - Secrétaire général adjoint.
3. Contrôle (de l'activité politique des militaires et de l'appareil du Parti).
4. Secrétariat à la formation des cadres ; information et propagande.
5. Sécurité.
6. Economie et finances.
7. Développement et coordination des organisations de masses.

Les changements intervenus sont, évidemment, déterminés par le développement de la lutte et les perspectives de son développement.

Les perspectives du P.A.I.G.C. sont claires : lutter, développer le travail politique. Améliorer les conditions de vie dans les régions libérées, préparer l'avenir du pays. Et battre les Portugais.

Certes, il existe des contradictions que le P.A.I.G.C. devra résoudre ; elles sont d'importance inégale et de nature diverse.

... sociale

Il y a des contradictions qui sont issues des structures patriarcales et tribales qui se manifestent par une tendance persistante à accepter sans conteste l'autorité du dirigeant local. Aussi voit-on aisément se développer des tendances autoritaires chez les dirigeants locaux lorsque l'autonomie qui leur est laissée est trop grande et que le contrôle du parti n'est pas suffisant. D'une façon générale, l'autonomie secrète les roitelets.

Ce que le parti tend à créer chez les cadres c'est à apprendre à appliquer avec souplesse les mots d'ordre du parti, à saisir clairement les objectifs afin de rester dans la ligne lorsqu'on doit prendre des initiatives. « *Il faut que se généralise,* dit A. Cabral, *la préoccupation constante de respecter les autres et de les aider à se réaliser. Il est certain que celui qui dirige le mieux est celui qui prend la peine, chaque fois qu'il le peut, de considérer chaque cas. Ce que le parti veut apprendre à ses cadres, c'est à faire donner, à chaque moment, ce qu'on peut donner et à préparer à donner davantage. Les dirigeants doivent, avant tout, donner l'exemple et, compte tenu du poids de la déformation bureaucratique des Portugais, il faut que les cadres se déplacent, non qu'ils envoient des mots d'ordre.* »

... psychologique

Il existe une certaine superficialité qui part de l'erreur de supposer connu ce qui ne l'est pas toujours. L'ignorance étant très répandue, les cadres doivent beaucoup expliquer, car certains complexes coloniaux poussent les gens à ne pas avouer leur ignorance ou qu'ils n'ont pas compris. Par contre, d'une façon générale, ainsi que le constatait le Secrétaire général du parti, on palabre trop, sans toujours aller au fond du problème. Il y a une nette tendance — d'origine magico-religieuse — à confondre la décision de résoudre un problème et la réalisation elle-même. Cela provient aussi d'une certaine passivité issue des difficiles rapports avec la nature. Autre carence : on se contente souvent de l'à-peu près, issu de l'absence d'exigence qui est elle-même le produit des conditions de vie difficiles.

Ces faiblesses ont une source commune, issue des rapports de l'homme africain avec la nature. Mais, aujourd'hui, l'Africain tend à se libérer de sa sujétion vis-à-vis de la nature ; néanmoins, sa mentalité demeure essentiellement paysanne. Le colonialisme, pour sa part, a fait se développer parmi de larges couches une mentalité petite-bourgeoise — d'une certaine façon, les deux mentalités sont proches, par l'individualisme et l'indécision. La lutte, si elle est organisée et structurée par un parti révolutionnaire, peut amener des transformations importantes.

Il existe une contradiction issue des structures sociales, entre classes dirigeantes Foulas et le reste de la population — particulièrement avec les animistes. L'alliance lusitano-foula, scellée durant la colonisation, ne sera liquidée complètement qu'avec la disparition des classes dirigeantes foulas (1). Des difficultés étaient apparues en milieu foula au début de la lutte. Mais, ainsi qu'en témoigne un journaliste américain peu suspect de complaisance envers le P.A.I.G.C. (2), ce problème est réglé.

---

(1) Contrairement à ceux de la République de Guinée, les Foulas de Guinée portugaise ne représentent pas un élément particulièrement riche en cadres. Il y a peu de lettrés parmi eux.

(2) I. W. Zartman : « Africa's quiet war ; Portuguese Guinea » (**Africa Report**, février 1964).

LE CAP VERT

L'archipel du Cap Vert, formé de neuf îles et de cinq îlots, est situé dans l'Océan Atlantique, en face du Cap Vert (Sénégal), dont il tire son nom. La superficie de l'Archipel est de 3 903 km², sa population, estimée à 200 000 habitants, est en majorité composée de métis (1).

Découvertes par les Portugais au XVe siècle, les îles du Cap Vert, probablement désertes, furent peuplées par des esclaves, souvent originaires de l'actuelle Guinée « portugaise ». D'abord entrepôt d'esclaves, l'Archipel connut bientôt le système de la plantation qui fixe un certain nombre d'esclaves africains au Cap Vert. Le roi du Portugal fit don de chaque île ou groupe d'îles à un donataire ; celui-ci et ses descendants étaient maîtres de la terre travaillée par les esclaves.

Avec l'abolition de l'esclavage, en 1875, le servage devint métayage : le paysan paye au propriétaire la rente d'une terre qui ne lui appartient pas. Telle demeure la structure agraire.

Ceci constitue une différence fondamentale avec le reste de l'Afrique tropicale : au Cap Vert, la réforme agraire est une exigence prioritaire.

Les métis constituent les deux tiers de la population (2). D'une façon générale, il ne s'agit pas d'un métissage continu entre Blancs et Noirs, mais de mariage entre métis. Dans un certain nombre de cas, les Portugais ont laissé leurs biens à leurs enfants métis qu'ils avaient reconnus et élevés. Aussi, à Santiago, la plus grande île, la grosse propriété terrienne est aux mains des métis. A l'heure actuelle, la popu-

---

(1) L'ouvrage qui fait autorité sur le Cap Vert est celui d'Antonio José Texeira : **L'Agriculture aux Iles du Cap Vert**, Lisbonne, 1959. Ce livre, bien que publié par l'Etat portugais, est interdit.

On peut aussi consulter le rapport présenté aux Nations Unies (juin 1962) par le P.A.I.G.C. : « La situation du peuple des Iles du Cap Vert ».

(2) Le Portugal envoyait au Cap Vert des condamnés de droit commun qui s'y fixaient.

lation européenne atteint à peine 3 %. Les métis sont près de 150 000, les Noirs 50 000 environ. Les esclaves noirs étaient concentrés dans les îles de Santiago, Mayo, Bovista, San Antaô : on constate l'existence de latifundia chaque fois qu'il y a majorité de travailleurs noirs, de minifundia quand il y a majorité de métis. Les problèmes raciaux ne sont aigus qu'à l'île de Fogo qui, jusqu'en 1930, fut aux mains de Capverdiens blancs.

Le métissage a apporté une seconde différence essentielle avec les autres colonies portugaises d'Afrique : l'absence du statut de l'indigénat.

L'Archipel du Cap Vert est considéré comme une province d'outre-mer du Portugal. L'Archipel est, malgré des conditions particulières, évidemment, comme les autres territoires africains administrés par les Portugais, une colonie. Ce sont les organes de la souveraineté portugaise qui décident de la vie politique, économique et sociale du peuple des îles du Cap Vert, soumis aux décisions d'un gouverneur nommé par le Conseil des ministres portugais. Toutes les autorités administratives sont, à tous les échelons, nommées, destituées ou réintégrées par le gouverneur. Le peuple capverdien ne décide en rien de la nomination ou de la destitution du gouverneur — le droit de vote n'étant, d'ailleurs, accordé qu'à une petite minorité de Capverdiens (1).

La situation économique du Cap Vert est catastrophique. On remarque que dans un pays où 80 % au moins de la population vit de l'agriculture, les principaux produits (2) destinés à l'exportation subissent, au cours des trente ou quarante dernières années, des baisses de 50 à 80 %. L'Archipel du Cap Vert a une autre caractéristique qui le distingue du reste de l'Afrique occidentale : la famine.

L'oscillation du chiffre de la population des îles du Cap Vert est, à cet égard, significatif : il demeure le même en 1900 et 1950, tout en subissant entre temps, des hausses et des baisses importantes. Sept grandes famines (1901, 1903, 1921, 1942, 1948, 1952, 1959) déciment en un peu plus d'un demi-siècle 210 000 Capverdiens, c'est-à-dire plus que la population actuelle. Notons que selon l'anthropologiste por-

---

(1) Qui appartiennent presque tous à la petite bourgeoisie bureaucratique.

(2) Le Cap Vert produit des oléagineux (ricin, « purgueira »), du café, du maïs, du sucre.

tugais Mendes Correira, le taux de natalité aux îles du Cap Vert est très élevé.

Les risques de famine ont pour conséquence une émigration considérable. Cette émigration se chiffre à plusieurs centaines de milliers de Capverdiens. Rien qu'aux Etats-Unis, il y a plus de Capverdiens et de descendants directs de Capverdiens que dans l'Archipel. D'autres colonies importantes sont implantées au Sénégal, au Brésil et en Argentine.

Profitant de la situation misérable, les Portugais enrôlent des travailleurs aux îles du Cap Vert et les exportent vers les plantations européennes (« roças ») de l'Angola et de Sao Tomé. Cette nouvelle forme de traite est légalisée par l'existence de « contrats » dont les travailleurs sont censés avaliser le caractère volontaire.

Réalités économiques

En fait, 13,5 % seulement de la surface des îles est cultivé. Les Portugais ont toujours argué de la pauvreté et de la sécheresse pour ne rien entreprendre dans le domaine de l'irrigation. Par contre, les forêts ont été abattues et les sols, par là-même, dégradés. Enfin, la terre, de par sa structure latifundiste, ne reçoit rien de son revenu puisque les bénéfices perçus par les propriétaires sont dépensés hors de l'Archipel par les absentéistes, ou investis dans le commerce local.

Le Portugal monopolise le commerce extérieur capverdien. Les importations proviennent en majorité du Portugal à cause des taxes discriminatoires sur les produits non portugais. La balance est, évidemment, déficitaire :

CAP VERT 1961 (1)

	Escudos
Exportations	198 925 000
Importations	357 225 000

Les exportations vont vers :

Portugal	67,3 %
Outre-mer (2)	7,8 %
Etranger	17,7 %

(1) **Annuaire statistique d'outre-mer**, vol. 2, 1961, Lisbonne. A titre comparatif, les chiffres de la Guinée « portugaise » sont : importations, 332 866 000 escud. ; exportations, 131 024 000 escud. On constate la relative richesse du Cap Vert, qui est quatre fois moins peuplé que la Guinée. Cette constatation est confirmée par les chiffres (1961) de la circulation fiduciaire : Cap Vert, 55 593 000 escudos, presque autant que la Guinée, 69 901 000 escudos.

(2) Provinces d'outre-mer : Angola, Guinée, Mozambique.

Dont :

O. C. E. D.	6,6 %
C. E. E.	1,2 %

Les importations viennent de :

Portugal	44,4 %
Outre-mer	25 %
Etranger	22 %

Dont :

O. C. E. D.	15,1 %
C. E. E.	7,2 %

Du point de vue agricole, les îles du Cap Vert produisent des oléagineux — ricin, « purgeira » — du café (qu'on exporte), du maïs (qu'on consomme). Il y aussi des cultures vivrières : manioc, patate. Des fruits, notamment des bananes et de la canne à sucre.

L'élevage est riche — surtout en caprins. La pêche est développée. Par contre, les forêts ont été, en grande partie, abattues et l'hydrographie est largement déficiente.

En ce qui concerne les industries extractives, il y a quelques mines de pouzzolane (gravier volcanique qui sert, entre autres, à faire un type de béton spécial). Les mines emploient près de 3 000 ouvriers. Du point de vue industriel, il y a une conserverie de poisson, en partie aux mains des Européens, en partie aux mains de Capverdiens liés aux capitaux portugais. Il y a également des fabriques de cigarettes, de savon, de biscuits.

Les possibilités de développement du Cap Vert sont réelles. L'agriculture, grâce à la réforme agraire, a une hydrographie (1) rationnelle et un reboisement peut produire beaucoup plus. Naturellement, l'Etat aura le monopole du commerce extérieur. On pourrait développer les conserveries et les industries de transformation (2). Des recherches géologiques seront probablement fructueuses dans ces îles volcaniques que les Portugais n'ont pas prospectées. Une exploitation rationnelle du nitrate et du riche sel gemme déposé sur les terrains volcaniques peut être entreprise.

A l'heure actuelle, toute l'activité financière est monopolisée par la Banque Nationale d'Outre-Mer, tandis que les entreprises commerciales et les rares entreprises industrielles appartiennent à des sociétés

(1) Il y a, en abondance, des eaux telluriques.
(2) Le tourisme pourrait avoir un essor considérable. Notons l'existenc d'eaux sulfureuses et thermales (Ile de Sao Antaô).

portugaises ou en sont strictement dépendantes. Enfin, la presque totalité des propriétés rurales d'une certaine importance ainsi qu'une grande partie des immeubles urbains appartenant à des Capverdiens sont hypothéquées à la Banque ou à la Caisse Economique Postale dont l'administration dépend du ministère portugais d'Outre-Mer.

Structures sociales

Les structures sociales à la campagne sont les suivantes :

— Il y a tout d'abord la présence portugaise.

— Les grands propriétaires capverdiens — plus d'une centaine — (Santiago, la plus grande île, 900 km², appartient à trois familles).

— Les propriétaires moyens qui ont plus de 3 hectares qui, assez nombreux, sont sans doute les plus difficilement mobilisables.

— Les petits propriétaires, possédant de 1 à 3 hectares.

— Enfin la majorité des paysans qui sont des métayers qui vivent du produit de leur travail et payent une redevance aux propriétaires (redevance qui varie d'un tiers à un demi du produit).

On constate qu'à mesure que les crises agricoles se sont développées, les commerçants ont racheté des terres. Le nombre de petits et moyens propriétaires a augmenté par rapport à celui des grands propriétaires.

Les structures sociales urbaines sont :

— Les hauts fonctionnaires européens.

— Les hauts fonctionnaires capverdiens — réduits en nombre.

— Les fonctionnaires moyens européens.

— Les fonctionnaires moyens capverdiens — qu'on envoie de plus en plus vers le Mozambique et l'Angola.

— En dehors de la bourgeoisie européenne, il y a une bourgeoisie capverdienne qui dispose de moyens de production, mais qui dépend étroitement des Portugais. Ils disposent d'usines de conserve de poisson, de tabac et de cigarettes, de savonnerie. Ce n'est que le prolongement de la bourgeoisie portugaise au Cap Vert. Ils sont une demi-douzaine : il ne s'agit, évidemment, pas d'une classe mais d'une *couche liée*.

Il y a aussi quelques gros commerçants capverdiens — avec, parmi eux, de nombreux israélites établis depuis des générations.

— Dans la petite bourgeoisie, on peut classer les fonctionnaires moyens, les employés bien rému-

nérés des banques et entreprises commerciales, les professions libérales — en très petit nombre — qui vivent à l'européenne. Il y a aussi de petits commerçants et des artisans dont le niveau de vie est assez élevé.

— Les salariés — qui constituent la majorité — comprennent des manœuvres, des employés d'atelier, d'usine, des salariés des ports et de bateaux de cabotage.

— Le lumpen-prolétariat est réduit — sauf dans les périodes de crise.

Des couches relativement importantes sont liées au capitalisme portugais et sont compromises avec le colonialisme. Elles s'interrogent et craignent de perdre leurs privilèges. D'autre part, on constate un fossé plus acccentué qu'en Afrique entre la ville et la campagne, ce qui ne facilite pas la mobilisation. Mais, en fait, la situation révolutionnaire au Cap Vert est excellente. Le mot d'ordre du P.A.I.G.C. est : la terre aux paysans et salaires justes dans les villes. L'économie de latifundia au Cap Vert ne donne aux paysans que l'illusion de posséder la terre. Quelles que soient les conditions climatiques, ils doivent quand même verser aux propriétaires les redevances annuelles. En ville, les salariés sont nombreux et conscients. La situation est donc explosive, d'autant plus que la nature alpestre de plusieurs îles permet d'entamer une lutte armée. Celle-ci ne tardera pas à éclater.

Perspectives

Au cours des premières années de l'indépendance, le P.A.I.G.C. portera, sur le plan économique, son effort sur l'agriculture. 13,5 % des terres de Guinée et 12,5 % des terres du Cap Vert sont cultivées à l'heure actuelle. On peut, compte tenu de la densité de la population, cultiver 50 à 60 % du territoire national : reboiser, restaurer les sols et pratiquer des cultures qui ne les altèrent pas.

Il s'agira d'introduire des techniques nouvelles, des engrais, d'augmenter la production par unité de surface, d'accroître d'une façon générale la productivité du travail agricole. On utilisera, entre autres, à cet effet, ainsi que le prévoit A. Cabral, qui est ingénieur agronome et qui a travaillé durant des années chez lui, des techniques modernes *tropicales*. La production agricole sera diversifiée afin d'en finir avec la monoculture de l'arachide en Guinée.

L'Etat de Guinée s'efforcera de créer une solide infrastructure routière et d'électrifier le pays grâce à l'énergie hydro-électrique du fleuve Corubal. La densité, relativement forte, de la population et les dimensions réduites du pays seront à l'avantage de ces projets. On pourra développer considérablement les transports fluviaux — utiliser le port de Farim — pratiquer un élevage intensif et créer des industries de transformation. Le commerce extérieur sera, évidemment, nationalisé.

La Guinée et le Cap Vert étant les seules véritables colonies portugaises — sans investissements étrangers — l'établissement du néo-colonialisme y sera difficile et dépendra essentiellement des structures politiques et administratives créées par l'indépendance. A cet égard, le P.A.I.G.C. a l'intention de liquider les structures administratives coloniales sans y substituer d'autres structures bureaucratiques. L'administration y sera réduite au strict minimum : on expédiera au niveau du village, dans le cadre du parti, un certain nombre d'affaires courantes (état civil, recensement, etc.). Les procédures seront simpli-

fiées ; ceux qui s'en occuperont le feront bénévolement et on opérera par roulement. *La tâche des cadres sera d'animer sur le terrain l'édification.*

Du point de vue ethnique, on accordera une large autonomie culturelle, mais il s'agira, après la création de l'Etat, de faire la nation que la lutte armée, déjà, est en train de cimenter.

PROGRAMME DU P.A.I.G.C.

I. — Indépendance immédiate et totale

1. Conquête immédiate, par tous les moyens nécessaires, de l'indépendance nationale, totale et inconditionnelle, du peuple de la Guinée « portugaise » et du peuple des îles du Cap Vert.

2. Conquête du pouvoir, en Guinée « portugaise » par le peuple guinéen et aux îles du Cap Vert par le peuple capverdien.

3. Liquidation de toutes les relations de nature colonialiste et impérialiste ; fin de toutes les prérogatives portugaises et étrangères sur les masses populaires ; révision ou révocation de tous les accords, traités, alliances, concessions faits par les colonialistes portugais concernant la Guinée « portugaise » et les îles du Cap Vert.

4. Souveraineté nationale et internationale de la Guinée « portugaise » et des îles du Cap Vert. Indépendance économique, politique, diplomatique, militaire et culturelle.

5. Vigilance permanente, basée sur la volonté du peuple, pour éviter ou détruire toutes les tentatives de l'impérialisme et du colonialisme à se réinstaller en Guinée « portugaise » et aux îles du Cap Vert sous de nouvelles formes.

II. — Unité de la nation en Guinée « portugaise » et aux Iles du Cap Vert

1. Droits et devoirs égaux, union solide et collaboration fraternelle entre les citoyens, considérés individuellement, par couches sociales ou par groupes ethniques. Interdiction et liquidation de toutes les tentatives de division du peuple.

2. Unité économique, politique, sociale et culturelle. En Guinée « portugaise », cette unité prendra en considération les caractéristiques des divers groupes ethniques sur les plans social et culturel, quelle que soit la population de ces groupes. Aux îles du Cap Vert, chaque île ou groupe d'îles identiques et proches pourra jouir d'une certaine autonomie sur le plan administratif, toujours dans le cadre de l'unité et de la solidarité nationales.

3. Retour en Guinée « portugaise » de tous les émigrés qui voudront retourner dans leur pays. Retour aux îles du Cap Vert de tous les émigrés ou travailleurs exportés qui voudront retourner dans leur pays. Libre circulation des citoyens à travers le territoire national.

III. — Unité des peuples de la Guinée « portugaise » et des îles du Cap Vert

1. Après la conquête de l'indépendance nationale en Guinée « portugaise » et aux îles du Cap Vert, union des peuples de ces pays pour la construction d'une patrie africaine forte et progressive, sur la base de la volonté populaire opportunément consultée.

2. La forme de l'union entre les deux peuples sera établie par leurs représentants légitimes, librement élus.

3. Droits et devoirs égaux, union solide et collaboration fraternelle entre les Guinéens et les Capverdiens. Interdiction et liquidation de toutes les tentatives de division des deux peuples.

IV. — Unité africaine

1. Après la conquête de l'indépendance nationale et sur la base de la volonté populaire librement manifestée, lutter pour l'unité des peuples africains, dans l'ensemble ou par des régions du continent, toujours en accord avec le respect à la liberté, à la dignité et au droit au progrès politique, économique, social et culturel de ces peuples.

2. Lutte contre toute tentative d'annexation ou de pression sur le peuple de la Guinée « portugaise » et des îles du Cap Vert de la part de n'importe quel pays.

3. La défense des droits et conquêtes politiques, économiques, sociales et culturelles, des masses populaires de la Guinée « portugaise » et des îles du Cap Vert est la condition fondamentale pour la réalisation de l'unité avec d'autres peuples africains.

V. — Régime démocratique anti-colonialiste et anti-impérialiste

1. Régime républicain, démocratique, laïque, anti-colonialiste et anti-impérialiste.

2. Etablissement des libertés fondamentales, respect pour les droits de l'homme et garanties pour l'exercice de ces libertés et droits.

3. Egalité des citoyens devant la loi, sans distinction de nationalité ou de groupe ethnique, de sexe, d'origine sociale, de niveau culturel, de profession, de condition de fortune, de croyance religieuse ou de conviction philosophique. Les hommes et les femmes jouiront de la même condition par rapport à la famille, au travail et aux activités publiques.

4. Tous les individus ou groupes d'individus qui, par leur action ou conduite, favoriseront le colonialisme, l'im-

périalisme ou la destruction de l'unité du peuple seront, par tous les moyens, privés de l'exercice des libertés fondamentales.

5. Elections générales et libres des organes du pouvoir basées sur le suffrage universel direct et secret.

6. Liquidation totale de la structure administrative coloniale et établissement d'une structure nationale et démocratique pour l'administration interne du pays.

7. Protection de la personne de tous les étrangers résidant et travaillant en Guinée « portugaise » et aux îles du Cap Vert dans le respect des lois en vigueur.

VI. — Indépendance économique structuration de l'économie et développement de la production

1. Liquidation de toutes les relations de type colonialiste et impérialiste. Conquête de l'indépendance économique en Guinée « portugaise » et aux îles du Cap Vert.

2. Planification et développement harmonieux de l'économie. L'activité économique sera dirigée selon les principes du centralisme démocratique.

3. Quatre types de propriété : propriété de l'Etat, propriété coopérative, propriété privée et propriété personnelle. Les richesses naturelles, les moyens principaux de production, de communication et de sécurité sociale ; la radio et les autres moyens de diffusion, de l'information et de la culture seront considérés comme biens de la nation en Guinée « portugaise » et aux îles du Cap Vert et seront exploités en accord avec les besoins d'un rapide développement économique.

L'exploitation coopérative sur la base du libre consentement concernera la terre et la production agricole, la production des biens de consommation et l'artisanat.

L'exploitation privée pourra être développée d'accord avec les besoins du progrès, à condition qu'elle soit utile au rapide développement économique de la Guinée « portugaise » et des îles du Cap Vert.

La propriété personnelle — spécialement des biens de consommation individuelle, maisons de familles et économies résultant de la force du travail — sera inviolable.

4. Développement et modernisation de l'agriculture. Transformation du système de culture de la terre pour en finir avec la monoculture et le caractère obligatoire de la culture de l'arachide en Guinée « portugaise » ainsi qu'avec la monoculture du maïs aux îles du Cap Vert. Lutte contre les crises agricoles, la sécheresse, les crues et la famine.

5. Réforme agraire aux îles du Cap Vert, limitation de l'extension de la propriété rurale privée, pour que tous les paysans puissent avoir assez de terre à travailler. En Guinée « portugaise », profiter des structures agraires traditionnelles et créer de nouvelles structures pour permettre que l'exploitation de la terre bénéficie au maximum au progrès du peuple.

6. Tant en Guinée « portugaise » qu'aux îles du Cap Vert, confiscation des terres et autres biens appartenant

aux ennemis prouvés de la liberté du peuple et de l'indépendance nationale.

7. Développement de l'industrie et du commerce sur des bases modernes. Etablissement progressif d'entreprises commerciales et industrielles de l'Etat. Développement de l'artisanat africain. Contrôle du commerce extérieur et coordination du commerce intérieur par l'Etat. Ajustement et stabilisation des prix. Liquidation de la spéculation et des profits injustes. Harmonie entre les activités économiques des villes et de la campagne.

8. Equilibre budgétaire. Création d'un nouveau système fiscal. Création d'une monnaie nationale, stabilisée et libre de l'inflation.

VII. — Justice et progrès pour tous

a) Sur le plan social

1. Liquidation progressive de l'exploitation de l'homme par l'homme, de toutes les formes de subordination de la personne humaine aux intérêts dégradants, au profit d'individus, de groupes ou de classes. Liquidation de la misère, de l'ignorance, de la peur, de la prostitution et de l'alcoolisme.

2. Protection des droits des travailleurs et garantie du travail à tous ceux qui peuvent travailler. Abolition du travail forcé en Guinée « portugaise » et de l'exportation de travailleurs forcés ou pris « sous contrat » aux îles du Cap Vert.

3. Salaires et appointements justes sur la base du principe : à travail égal salaire égal. Emulation positive dans le travail. Limitation du temps de travail journalier en accord avec les nécessités du progrès et les intérêts des travailleurs. Elimination progressive des différences existantes entre les travailleurs des villes et ceux de la campagne.

4. Libertés syndicales et garanties pour leur exercice effectif. Participation effective et initiative créatrice des masses populaires dans tous les échelons de la direction de la nation. Fomentation et appui aux organisations de masses dans la campagne et dans les villes, principalement celles des femmes, de la jeunesse et des étudiants.

5. Assistance sociale à tous les citoyens qui en ont besoin involontairement, pour des raisons de non-emploi, d'invalidité ou de maladie. Toutes les institutions de la santé publique et d'hygiène seront dirigées par l'Etat ou contrôlées par l'Etat.

6. Création d'œuvres de bien-être liées à l'activité productrice. Protection aux femmes enceintes et à l'enfance. Protection aux vieillards. Repos, récréation et culture pour tous les travailleurs manuels et intellectuels, et de la campagne.

7. Assistance aux victimes et aux familles des victimes de la lutte de la libération nationale.

b) Sur le plan de l'instruction et de la culture

1. Les centres d'enseignement et les instituts techniques seront considérés comme biens de la nation et, en tant que tels dirigés ou contrôlés par l'Etat. Réforme de l'en-

seignement, développement de l'enseignement secondaire et technique, création de l'enseignement universitaire et d'instituts scientifiques et techniques.

2. Liquidation rapide de l'analphabétisme. Instruction primaire obligatoire et gratuite. Formation et perfectionnement urgent de cadres techniques et professionnels.

3. Liquidation totale des complexes créés par le colonialisme, des conséquences de la culture et de l'exploitation colonialistes.

4. En Guinée « portugaise », développement des langues autochtones et du dialecte créole, création d'une écriture pour ces langues. Au Cap Vert, développement et écriture du dialecte créole. Développement des cultures des divers groupes ethniques et de celle du peuple capverdien. Protection et développement de la littérature et des arts nationaux.

5. Utilisation de toutes les valeurs et conquêtes de la culture humaine et universelle au service du progrès des peuples de la Guinée « portugaise » et des îles du Cap Vert. Contribution de la culture de ces peuples au progrès de l'humanité en général.

6. Soutien et développement de l'éducation physique et des sports pour tous les citoyens de la Guinée « portugaise » et des îles du Cap Vert. Création d'instituts d'éducation physique et des sports.

7. Liberté religieuse ; liberté d'avoir ou de ne pas avoir de religion. Protection des églises et mosquées, des lieux et objets de culte, des institutions religieuses légales. Indépendance nationale aux professionnels de la religion.

VIII. — Défense nationale efficace et liée au peuple

1. Création des moyens nécessaires à une défense nationale efficace : armée, marine et aviation, liées au peuple et dirigées par des citoyens nationaux. Les combattants pour la conquête de l'indépendance formeront le noyau central de la défense nationale.

2. Régime démocratique au sein des forces armées. Discipline. Intime collaboration entre les forces armées et le pouvoir politique.

3. Le peuple tout entier devra participer à la vigilance et à la défense contre le colonialisme, l'impérialisme et les ennemis de son unité et de son progrès.

4. Interdiction absolue de bases militaires étrangères sur le territoire national.

IX. — Politique internationale propre dans l'intérêt de la nation, de l'Afrique de la paix et du progrès de l'humanité

1. Collaboration pacifique avec tous les peuples du monde, sur la base des principes du respect mutuel, de la souveraineté nationale, de l'intégrité territoriale, de non agression et non-ingérence dans les affaires intérieures, de l'égalité et la réciprocité d'avantages, et de la coexis-

tance pacifique. Développement des rapports économiques et culturels avec tous les peuples dont les Gouvernements acceptent et respectent ces principes.

2. Respect des principes de la Charte des Nations Unies.

3. Non-adhésion à des blocs militaires.

4. Protection aux ressortissants guinéens et capverdiens résidant à l'étranger.

Achevé d'imprimer le 1er juillet 1964
sur les presses de l'Imprimerie Cary,
3, rue du Four, à Colombes

N° d'éditeur : 76

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

P. Anderson	*Le Portugal et la fin de l'ultra-colonialisme.*
B. Almeillon	*La Guinée, bilan d'une indépendance.*
J. Kenyatta	*Au pied du Mont Kenya.*
F. Fanon	*Les damnés de la terre.*
F. Fanon	*Pour la Révolution africaine.*
M. Merlier	*Le Congo, de la colonisation belge à l'indépendance.*
C. Estier	*Pour l'Algérie.*
G. Chaliand	*L'Algérie est-elle socialiste ?*
J. Woodis	*L'avenir de l'Afrique.*
	La Réforme agraire au Maghreb.
	L'industrialisation au Maghreb.
E. Che Guevara	*La guerre de guérilla.*
Fidel Castro	*Les étapes de la révolution cubaine.*
Cercle Taleb-Moumié	*Fidel Castro ou Tshombé?*
A. Moumouni	*L'éducation en Afrique.*
V. Lanternari	*Les mouvements religieux des peuples opprimés.*
... etc.	

FRANÇOIS MASPERO, éditeur
1, place Paul-Painlevé, PARIS-V

2,70 F